

Jennifer Camara, en lutte contre la Depakine

Cette trentenaire a découvert il y a un an qu'elle était la victime collatérale d'un médicament, la Depakine. Elle milite depuis au sein de l'Association d'aide aux parents d'enfants souffrant du syndrome de l'anti-convulsivant (Apesac) dont elle est déléguée départementale.

Je ne comprenais pas pourquoi j'avais mal partout depuis toute petite. » Longtemps, Jennifer Camara a accumulé les problèmes de santé. Il y a un an seulement, au détour d'une émission de télévision, elle a pu mettre un nom sur leur cause : la Depakine. Ce médicament, pris par sa mère quand elle était enceinte, est prescrit notamment en cas d'épilepsie. Or il peut causer chez les bébés des problèmes cardiaques, malformations du visage, maladies musculaires, troubles autistiques, problèmes neurologiques...

Des conséquences à vie pour les « enfants Depakine » comme Jennifer, qui nécessiteront des traitements lourds et des opérations. On parle du « scandale de la Depakine », précise Jennifer, parce que « le laboratoire Sanofi était au courant depuis 1980 » des risques de son médicament. « Il y a eu beaucoup de morts » mais la Depakine a continué à être prescrite aux femmes enceintes. La jeune femme de 31 ans a grandi à La Courneuve depuis ses 8 ans. Elle y vit toujours, dans le quartier de

la gare. Elle est aujourd'hui coiffeuse manager. Elle a trois enfants de 12, 9 et 5 ans, et elle est en colère car ce médicament provoque aussi des modifications génétiques qui peuvent se transmettre. C'est le cas pour deux de ses enfants, qui accumulent à leur tour les problèmes de santé. « Beaucoup de gens ne le savent pas, surtout dans le département, explique Jennifer. Je suis la seule victime officiellement référencée à La Courneuve. » Alors elle s'est engagée avec l'Apesac. L'association a mené des actions en justice et auprès de la ministre de la Santé, qui déboucheront sur une indemnisation des victimes à partir du 1^{er} juillet. Mais Jennifer enrage : « Ce médicament – très bon pour l'épilepsie – continue d'être prescrit par des médecins à des femmes enceintes ou en âge de procréer sans qu'elles soient informées sur les risques. » Ce qu'elle a constaté récemment aux urgences de l'hôpital. Alors, conclut-elle, « ça me tient à cœur que cela n'arrive pas à d'autres femmes ! » ● **Philippe Caro**

Informations : www.apesac.org et 09 53 05 07 99.



Virginie Solot